

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

SAINT-ROSAIRE

Je, Julie Roberge,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

196-0621

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant un emprunt de 250,000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des raccordements privés à l'aqueduc décrété par le règlement 195-0621.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

96

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

21

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

196-0621

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Rosaire ce 22 septembre 2021 à 19 h
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2021	09	22
année	mois	jour